"Veuillez trouver ci-dessous le descriptif des dispositifs de bourses à la mobilité internationale ***longue durée*** *pour l'année universitaire 2026/2027 :*

1/ Bourse Erasmus + (cf pièces jointes) : bourse de mobilité à l'international réservée aux mobilités de la zone Europe.

Mobilité en DUT/BUT/DUETI, L2, L3, M1, M2 (diplôme national de principe).
Durée de la mobilité : de 2 à 6 mois (pour les mobilités stages) ou de 2 à 12 mois (pour les mobilités d'études).
12 mois de mobilité permis par cycle d'études.
Financement réparti selon ***3 groupes de pays****, selon le type de la mobilité (études ou stage) et de la durée de la mobilité (merci de lire attentivement l'annexe II du contrat de mobilité).*
Bourse cumulable avec la bourse AMI.
Bourse NON cumulable *avec la* ***bourse d'études et de stage région*** *décrite en 3/a/ (choix à faire pour les étudiants concernés, informer le BRI de votre choix).*
Les mobilités à destination de la ***Suisse*** *et de* ***Monaco*** *ne sont* ***pas considérées comme éligibles****.*
Pas de mobilités financées pour le niveau Doctorat (ces mobilités peuvent bénéficier d'autres types de financements).
La nationalité du participant ne rend pas une mobilité inéligible
Documents demandés (cf pack de mobilité qui vous sera transmis) à télécharger sur la plateforme Moveon de l'Université de Montpellier.
Versement de 70% du montant en début de mobilité, 30% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier. Enquête Erasmus+ à compléter obligatoirement en fin de mobilité.

1/a Prise en charge des frais de voyage selon la bande kilométrique et le type de transport

2 barèmes sont prévus selon le moyen de transport utilisé :

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €

Les justificatifs recevables sont :

- Factures nominatives de co-voiturage (y compris par blablacar), billets de train ou de car

- Attestation sur l'honneur rédigée par l'étudiant et détaillant les étapes du trajet et les noms des co-voiturants, lorsque les éléments ne sont pas nominatifs (tickets de péage autoroutier).

- Si l'étudiant n'est pas le conducteur, à compléter par une deuxième attestation sur l'honneur rédigée par le conducteur.

Il est admis que le trajet en train ou en car commence dans une gare de la zone de proximité de la résidence permanente (moins de 100 km).

Mis bout à bout, le ou les justificatifs doivent recouvrer la totalité du trajet.

Lien de calcul émission CO2 :
https://www.goodplanet.org/fr/calculateurscarbone/particulier/?calculator=1

Ne sont pas recevables :

- Les attestations sur l'honneur de trajets accomplis en voiture en famille, suivis du retour de la famille au domicile permanent : il s'agit d'un accompagnement, pas d'un co-voiturage

1/b Forfait inclusion

Un forfait supplémentaire est accordé aux étudiants bénéficiant :
- Handicap ou ALD → envoyer un justificatif au BRI
- Boursiers du CROUS échelon 6 ou 7 → envoyer la notification définitive du CROUS au BRI
- Adresses en France en zone prioritaire → se rendre sur https://sig.ville.gouv.fr/ effectuer une copie écran et envoyer au BRI
- Vivant en zone de revitalisation rurale → se rendre sur https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr effectuer une copie écran et envoyer au BRI

***2/ Bourse AMI :** bourse de mobilité à l'international réservée aux boursiers du CROUS.*

Mobilités obligatoires de la L1 au M2 (& DUT/BUT/DUETI) (diplôme national) dans le monde entier (hors France et DOM TOM).
Durée de la mobilité : de 1 à 10 mois (6 mois maximum pour les stages). 10 mois de financement maximum possible dans le cursus.
Forfaits :

- ***Forfait d'un mois (entre 30 jours et 59 jours) = 400€***
- ***Forfait de deux mois (entre 60 jours et 89 jours) = 800€***
- ***Forfait de trois mois (entre 90 jours et 119 jours) = 1200€***
- ***Forfait de quatre mois (entre 120 jours et 149 jours) = 1600€***
- ***Forfait de cinq mois (entre 150 jours et 179 jours) = 2000€***
- ***Forfait de six mois (à partir de 180 jours) = 2400€***

Bourse cumulative avec la bourse Erasmus+ et/ou dispositif Région, si concerné.
Documents demandés (cf pack de mobilité qui vous sera transmis) à télécharger sur la plateforme Moveon de l'Université de Montpellier.
Versement de 70% du montant en début de mobilité, 30% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

3/ Bourses Région Mouv'Occitanie :

3/a La bourse d'études et de stage

Être en L2, L3, M1, M2, BUT, DUETE, DUETI
La mobilité d'études ou de stage doit se dérouler à l'étranger (hors Principauté de Monaco) dans un seul et même organisme, sur une période continue, et être validée par des crédits capitalisables et transférables (ECTS obtenus par l'étudiant en validant des enseignements, stages, projets, travaux d'études…) pour l'obtention du diplôme.

Conditions d'éligibilité :
** Être boursier sur critères sociaux ou être rattaché à un foyer fiscal ayant un quotient familial (QF) < 20 000 €.*
Calcul du QF : revenu net imposable ÷ nombre de parts fiscales. Justificatif : avis d'imposition N-2.
Cas particuliers :

** Étudiant fiscalement indépendant : peut fournir son propre avis d'imposition si ses revenus salariés atteignent au moins le montant annuel des bourses CROUS échelon 4.*
Les pensions alimentaires et revenus mobiliers ne sont pas pris en compte dans le QF.
** Étudiant indépendant sans revenu : peut fournir l'avis d'imposition de ses parents, en ajoutant une demi-part pour le calcul du QF.*
** Étudiants en rupture familiale ou en difficulté récente : dossier étudié au cas par cas, avec attestation des services sociaux de l'établissement.*

Éligibilité des étudiants étrangers :
Les étudiants de nationalité étrangère sont éligibles s'ils remplissent l'un des critères suivants :
** Bénéficient d'une bourse sur critères sociaux (CROUS, Campus France, bourse d'établissement, etc.)*
** Fournissent un avis d'imposition français conforme aux critères des étudiants non-boursiers*
** Ont le statut de réfugié reconnu par l'OFPRA*
** Bénéficient de la protection temporaire ou subsidiaire*

Les étudiants étrangers répondant aux conditions générales d'attribution des aides sont éligibles sauf s'ils effectuent leur mobilité dans leur pays d'origine. Les binationaux sont éligibles.
Les étudiants qui effectuent une mobilité hybride (en présentiel et à distance) sont éligibles, mais seule la durée de mobilité effectuée physiquement à l'étranger pourra être prise en compte dans l'attribution de l'aide.
Les étudiants qui effectuent leur mobilité dans le cadre d'une année de césure ou d'un séjour exclusivement linguistique ne sont pas éligibles aux aides.
***Bourse NON cumulable** avec la **Erasmus+** décrite en 1 (choix à faire pour les étudiants concernés, informer le BRI de votre choix).*
Le montant des bourses d'études et de stage est de 75€ hebdomadaire.

La bourse d'étude :

L'aide régionale est accordée sous la forme d'une bourse correspondant à l'un des forfaits suivants:
- 14 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs pour un semestre de mobilité,
- 26 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs pour deux semestres.

La bourse de stage :

Le montant total de la bourse de stage est calculé à la semaine, soit 5 jours ouvrés consécutifs, sur la base des dates figurant sur la convention de stage tripartite entre le bénéficiaire, la structure d'accueil à l'étranger et l'établissement d'enseignement supérieur d'Occitanie.
La durée de la mobilité prise en charge est comprise entre 4 et 20 semaines.
La bourse de stage est attribuée sous réserve que le stage ne donne pas lieu à une gratification supérieure à 800 € net mensuels.

Un 1er versement, égal à 80 % du montant de l'aide intervient à la suite de l'envoi de la notification d'attribution.

Le solde est versé par la Région à la demande du bénéficiaire, après qu'il ait déposé un certificat final de présence à l'étranger (précisant les dates exactes de début et de fin de sa mobilité) et complété le questionnaire de retour d'expérience sur le Portail Des Aides. La demande de solde doit intervenir avant le 31 décembre de l'année universitaire suivant celle au cours de laquelle l'aide a été attribuée.

3/b Aides forfaitaires incitatives géographiques et sectorielles

Ces aides ne sont conditionnées à aucun critère de revenu. Seules les semaines pleines de 5 jours ouvrés consécutifs seront comptabilisées.

Chèque Coopération de 600€

Pour une mobilité d'études ou de stage de 6 semaines minimum
La mobilité doit être effectuée dans un territoire partenaire de la Région Occitanie au titre de la coopération internationale (JAPON, MAROC, SENEGAL, ALLEMAGNE, QUEBEC/CANADA)

Chèque Eurocampus de 600€

Mobilité en Catalogne ou aux Iles Baléares
Etre en cursus d'études de niveaux M1 ou M2
Durée de 6 semaines minimum
Pour les stages obligatoires de niveau 5 minimum

3/c Aide au départ à destination des étudiants et apprentis en situation de handicap

Aide de 600€ pour les étudiants ou apprentis en situation de handicap effectuant un stage en entreprise ou un séjour d'études à l'étranger d'une durée minimale de 4 semaines sur production d'une carte d'invalidité ou d'une attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale des personnes handicapées.

Règles de cumul et de non-cumul des aides :

Aides non cumulables :

** La bourse d'études ou de stage ne se cumule pas avec les aides forfaitaires incitatives géographiques ou sectorielles (Chèque Coopération, Chèque Eurocampus, Chèque Apprenti).* ***Exception concernant l'aide au départ pour les personnes en situation de handicap reconnu.***
** Les chèques ne sont pas cumulables entre eux.*
** Un étudiant ne peut bénéficier que d'une bourse de stage par an.*
** Les aides régionales ne se cumulent pas entre Régions pour la même période ou objet.*
** Un étudiant peut obtenir une bourse d'études et une bourse de stage la même année, dans la limite des semaines de mobilité attribuées à son établissement.*

Plus d'informations disponibles sur le site ***https://www.laregion.fr/Aides-Mouv-Occitanie***

Vous recevrez ultérieurement votre notification de bourse individuelle.